



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1997/2/Add.6
27 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Cinquième session
7-25 avril 1997

Principaux progrès accomplis depuis la Conférence des Nations Unies
sur l'environnement et le développement

Rapport du Secrétaire général

Additif

Promotion d'un modèle viable d'établissements humains*

(Chapitre 7 d'Action 21)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	4
I. CHOIX D'OBJECTIFS CLEFS	3 - 4	5
II. BILAN ET ANALYSE DES RÉALISATIONS	5 - 15	6
A. Logement pour tous : formulation de stratégies nationales du logement	5 - 7	6
B. Amélioration des capacités de gestion urbaine .	8 - 9	7

* Le présent rapport a été établi par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), organe chargé de la coordination pour le chapitre 7 d'Action 21, conformément aux dispositions arrêtées par le Comité interorganisations sur le développement durable. Il résulte de consultations et d'échanges d'informations entre organismes des Nations Unies, organisations internationales et nationales, organismes publics intéressés, autres organismes divers, particuliers et représentants d'importants groupes.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
C. Amélioration de l'infrastructure et des services environnementaux	10 - 13	7
D. Stratégies nationales et locales en matière d'établissements humains, y compris les programmes locaux d'Action 21	14 - 15	9
III. TENDANCES PROMETTEUSES	16 - 24	11
A. Méthodes de gestion intégrée	16	11
B. Méthodes fondées sur la participation de tous les secteurs de la société	17 - 20	11
C. Intensification de la coopération et de la création de réseaux	21 - 23	12
D. Engagements pris à l'échelle internationale	24	13
IV. ESPOIRS DÉÇUS	25 - 28	13
V. NOUVEAUX DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRE	29 - 34	15
A. Mesures prises pour tenir compte des priorités arrêtées à l'échelon national et local	29	15
B. Établissement de liens entre les processus normatifs et analytiques	30	15
C. Établissement de nouveaux partenariats et d'un dialogue entre les principaux groupes	31	15
D. Méthodes intégrées pour atteindre les objectifs sectoriels prioritaires	32	16
E. Nouveaux modèles pour le renforcement des capacités	33	16
F. Création d'un système d'information et de communication pour l'échange de connaissances, de compétences et de données d'expérience	34	17

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
ENCADRÉS	
1. Les multiples objectifs du développement durable tels qu'ils se rapportent aux villes	4
2. Élaboration de programmes locaux Action 21	10
TABLEAU	
Dépenses publiques par personne consacrées à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement, à l'évacuation des eaux usées, au ramassage des ordures, aux routes et à l'électricité	14

INTRODUCTION

1. Le présent rapport fait le point des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés dans le chapitre 7 d'Action 21 (Promotion d'un modèle viable d'établissements humains)¹, en tenant compte des décisions que la Commission du développement durable a prises sur la question à sa deuxième session en 1994.

2. L'urbanisation rapide, la concentration de la population urbaine dans de grandes villes, l'expansion des villes dans de plus larges zones géographiques et la croissance rapide des mégapoles sont au nombre des transformations les plus importantes de notre époque. Les établissements urbains sont porteurs d'espoir pour ce qui est de la protection et de l'utilisation judicieuse des ressources naturelles de la planète, dans la mesure où ils peuvent accueillir un grand nombre de personnes tout en ayant un impact limité sur l'environnement naturel. Les établissements humains devraient donc être au centre des préoccupations en matière de développement durable dans la mesure où ils sont essentiels au progrès économique et social et, dans un monde de plus en plus interdépendant, indispensables au bien-être des populations tant urbaines que rurales (voir encadré 1).

Encadré 1

Les multiples objectifs du développement durable tels qu'ils se rapportent aux villes

Répondre aux besoins du présent ...

- Besoins économiques : Comprennent l'accès à des moyens de subsistance adéquats ou aux facteurs de production permettant de les obtenir; comprennent en outre la garantie d'un revenu minimum ou de la sécurité économique à ceux qui sont au chômage, malades, handicapés ou incapables pour d'autres raisons de gagner leur vie.
- Besoins sociaux, culturels et sanitaires : Comprennent le logement qui doit être salubre, sans danger, d'un coût abordable et sûr, situé dans un quartier sain et desservi comme il convient – canalisations d'eau, assainissement, drainage, transport, soins de santé, éducation et développement de l'enfant. Ils comprennent par ailleurs un foyer, un emploi et un cadre de vie protégé des dangers pour l'environnement, en particulier de la pollution chimique. Tout aussi important sont les besoins liés aux choix et aux moyens de contrôle qui s'offrent aux habitants – notamment les logements et les quartiers qu'ils préfèrent et qui répondent à leurs besoins sociaux et culturels ainsi qu'à leurs priorités. Il faut que le logement et les services répondent aux besoins spécifiques des enfants, des adolescents et des adultes chargés de l'éducation des enfants (les femmes en général). Pour ce faire, il convient de répartir plus équitablement les revenus à l'intérieur de chaque pays donné et entre les nations.

- Besoins politiques : Comprennent la liberté de chacun de participer aux activités politiques à l'échelle nationale et locale et à la prise de décisions concernant la gestion et l'aménagement de leur propre logement et quartier dans le contexte plus large du respect garanti des droits civils et politiques et du respect de la législation de l'environnement.

... Sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins.

- Réduire au minimum l'utilisation ou le gaspillage des ressources non renouvelables : Il s'agit entre autres de réduire autant que possible la consommation de combustibles fossiles dans le domaine du logement, du commerce, de l'industrie et des transports pour y substituer si possible des sources renouvelables et de réduire l'utilisation et le gaspillage des rares ressources minérales – utilisation parcimonieuse, réemploi, recyclage et récupération. Les villes détiennent par ailleurs des atouts culturels, historiques et naturels qui sont irremplaçables et donc non renouvelables. On peut citer à titre d'exemple les quartiers historiques, les parcs et paysages naturels qui fournissent aux citoyens des aires de jeux et de loisirs et un accès à la nature.

- Utilisation durable des ressources renouvelables : Il s'agit notamment pour les villes de pomper leurs ressources en eau douce à des niveaux pouvant être soutenus; de maintenir à un niveau supportable l'impact écologique de l'utilisation des terrains dont, dans toute ville, les producteurs et les consommateurs tirent leurs récoltes agricoles, leurs produits ligneux et leur biomasse.

- Respecter la capacité des puits locaux et mondiaux d'absorber les eaux et déchets des villes : Il s'agit entre autres de la capacité des cours d'eau de décomposer les déchets biodégradables et des méthodes pour retraiter des produits chimiques persistants, en particulier les gaz à effet de serre, les produits chimiques qui appauvrissent l'ozone stratosphérique et les pesticides persistants.

Source : Diana Mitlin et David Satterthwaite, "Cities and sustainable development", document d'information présenté au Global Forum '94, Conseil municipal de Manchester, juin 1994.

I. CHOIX D'OBJECTIFS CLEFS

3. Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis le Sommet "planète Terre", les quatre priorités ci-après ont été arrêtées en matière de promotion d'un modèle viable d'établissements humains : a) logement pour tous; b) amélioration des capacités de gestion urbaine; c) amélioration de l'infrastructure et des services environnementaux; et d) plans et stratégies en matière d'établissements humains, y compris des programmes locaux Action 21, tenant compte de toutes les préoccupations et des sexospécificités. L'appui apporté par la communauté internationale au développement des établissements humains a privilégié en particulier la fourniture de conseils pratiques, le renforcement des capacités, la création de partenariats avec les collectivités

/...

locales et d'autres groupes importants, notamment le secteur privé et les organisations non gouvernementales et l'établissement de réseaux et l'échange d'informations sur les meilleures pratiques en matière de développement et de gestion des établissements humains. Le Programme pour l'habitat², plan d'action mondial adopté par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), offre une stratégie détaillée en matière de construction de logements et d'établissements humains viables qui s'inspire des principes de partenariat et de facilitation.

4. Les efforts déployés au cours des cinq années écoulées depuis le Sommet "planète Terre" dans le contexte de nombreuses initiatives en faveur du développement d'établissements humains viables sont louables. À maints importants égards, les préparatifs d'Habitat II ont permis d'accélérer ce processus et ont dynamisé le lancement de nouveaux programmes ainsi que la collaboration à l'échelle du système des Nations Unies. Le Programme pour l'habitat non seulement réaffirme la validité d'Action 21 mais fournit un cadre opérationnel global pour l'application des décisions et recommandations pertinentes des conférences des Nations Unies qui se sont tenues au cours des 10 dernières années.

II. BILAN ET ANALYSE DES RÉALISATIONS

A. Logement pour tous : formulation de stratégies nationales du logement

5. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 80 pays ont formulé de nouvelles politiques et stratégies en matière de logement ou remanié celles en vigueur en s'inspirant des recommandations de la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000³. Ces stratégies visent au premier chef à accélérer la construction et la rénovation des logements pour et par les groupes à faible revenu. On s'est donc attaché à appliquer des stratégies qui soient viables d'un point de vue écologique, eu égard en particulier à l'occupation des sols, aux techniques et aux matériaux de construction employés conformément aux recommandations énoncées dans Action 21 et réaffirmées dans le Programme pour l'habitat. On s'attache par ailleurs à faire en sorte que les marchés fonciers et immobiliers soient plus efficaces et offrent à un plus grand nombre de femmes et d'hommes des garanties d'occupation et l'accès au crédit, objectif qui est lié à l'application de la réforme économique à de plus vastes secteurs et dont il est à maints égards tributaire. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et la Banque mondiale se sont employés à faciliter la formulation de nouvelles stratégies en matière de logement et ont aidé plus de 100 pays à mettre au point des indicateurs relatifs au logement et des indicateurs urbains, quantitatifs et sensibles à l'effet des politiques pour faciliter l'établissement de priorités et la formulation des politiques.

6. L'un des principaux engagements pris par les gouvernements en adoptant le Programme pour l'habitat consiste à veiller à ce que progressivement le droit à un logement convenable puisse être exercé sans réserve. L'action dans ce sens visera au premier chef à élargir l'accès des groupes à faible revenu au logement et à remédier à des problèmes fondamentaux tels que celui des garanties d'occupation. Cette défense du droit à un logement convenable qui devrait se

traduire par un accès plus facile au logement dans les années à venir est considérée comme l'une des principales réalisations d'Habitat II.

7. La plupart des pays ayant formulé des stratégies nationales de logement ont commencé à les mettre en oeuvre et, à mesure qu'ils procéderont à de larges réformes de leur législation et de leur politique en la matière, ce processus ira en s'accéléralant. L'application des stratégies de facilitation en matière de logement appelle un large appui qui doit notamment émaner des collectivités locales et du secteur privé. Il faut souhaiter que les initiatives locales encouragées par Habitat II permettront à un tel partenariat de devenir réalité.

B. Amélioration des capacités de gestion urbaine

8. Le deuxième objectif clef dans l'application du chapitre 7 d'Action 21 est l'amélioration de la gestion et le renforcement des capacités, afin d'aider les autorités locales à résoudre les problèmes que pose l'urbanisation rapide et la viabilité du point de vue écologique. Il ressort de l'expérience qu'une gestion urbaine largement participative a pour effet de renforcer l'engagement des principaux acteurs et des intéressés. Il s'avère que, lorsque les intéressés comprennent mieux l'utilité de leur participation à des programmes de soutien aux établissements humains, les projets ont plus de chances d'être menés à bien et d'être reproduits avec succès. Les associations et organisations des collectivités locales ont par ailleurs encore renforcé leur réseau aux échelons international, régional et national, jetant ainsi les bases d'un partenariat constructif propice à une administration locale plus efficace et plus autonome, ce qui est un élément essentiel du renforcement des capacités.

9. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le Programme de gestion urbaine est apparu comme la principale activité du système des Nations Unies visant à améliorer les capacités de gestion urbaine dans les pays en développement et, grâce à l'appui de 10 organismes bilatéraux de financement extérieur, est actuellement opérationnel dans 55 pays. Le renforcement des capacités intervenant principalement aux échelons tant national que régional, il s'agit de faciliter le dialogue sur les choix en matière d'orientation et de programmes qui font appel aux services d'experts de pays en développement et de mettre en place des mécanismes de coopération technique entre pays en développement (CTPD). Un certain nombre de ces nouveaux programmes ont été lancés au cours de la période qui a suivi la Conférence de Rio. Parmi ceux qui ont donné les meilleurs résultats figurent des programmes interorganisations tel que le programme "Cités viables". Mécanisme conjoint Habitat-Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) qui encourage les approches participatives en matière de gestion et de planification de l'environnement, ce programme est le fer de lance des efforts de l'Organisation des Nations Unies en la matière et a au cours de ces cinq dernières années, incité d'autres entités à prendre des initiatives analogues.

C. Amélioration de l'infrastructure et des services environnementaux

10. L'un des moyens les plus prometteurs d'améliorer la qualité et la diversité des équipements collectifs à l'intention des pauvres des zones urbaines consiste à tirer parti des ressources et de l'expérience des communautés elles-mêmes. Au cours des dernières années, des organisations non gouvernementales nationales et

internationales dans plusieurs villes de pays en développement ont prouvé que beaucoup pouvait être accompli même avec de modestes ressources; ces succès sont le résultat de programmes entrepris par des organisations communautaires. Au cours des cinq dernières années, la plupart des organismes de financement extérieur ont accordé une plus grande priorité à l'action en association avec le secteur privé et les collectivités en vue d'améliorer l'infrastructure et les services urbains. Il importe par ailleurs de signaler qu'une part accrue des ressources financières est maintenant allouée aux programmes d'aménagement urbain intégré qui conjuguent des investissements dans divers types d'infrastructure et de services urbains. Bon nombre de ces projets comprennent un élément "renforcement des capacités" axé sur les collectivités locales. Les organismes multilatéraux de financement, en particulier, ont augmenté leurs prêts au titre de la lutte contre la pollution urbaine.

11. On se rend de plus en plus compte que la coopération technique urbaine devrait être axée à long terme sur le renforcement des moyens dont disposent les gouvernements et les administrations locales pour planifier, financer et gérer les infrastructures urbaines et sur la mobilisation des ressources de tous les acteurs locaux, en particulier le secteur privé. Le défi est toutefois considérable. Ainsi, en 1994, plus d'un milliard de personnes des villes et des campagnes vivaient dans des logements dépourvus d'un approvisionnement en eau adéquat.

12. Pour ce qui est de faire prendre conscience à l'échelle mondiale de la crise imminente de l'approvisionnement en eau des villes, la Conférence sur l'eau organisée à Beijing en mars 1996 fait date. Organisée à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau (1996), cette conférence a plus que jamais attiré l'attention des médias sur la crise imminente de l'eau, en particulier dans les villes à croissance rapide. Presque toutes les grandes villes du monde font face aujourd'hui à de graves insuffisances, qu'il s'agisse de l'approvisionnement en eau ou de la qualité de l'eau ou des deux à la fois. La Conférence de Beijing a donné lieu à un certain nombre de consultations de suivi à l'échelon international visant à remédier à la situation, et ce, en particulier, en collaboration avec la Banque mondiale et le Sous-Comité des ressources en eau du Comité administratif de coordination (CAC).

13. Les villes des pays en développement se heurtent à des difficultés tout aussi considérables dans le domaine de l'assainissement. Cette situation est encore exacerbée par la pauvreté de millions de personnes qui n'ont pas accès à ces services de base les plus fondamentaux. C'est là que l'interdépendance entre la pauvreté, la dégradation de l'environnement et le déclin de la qualité de la vie des habitants des zones urbaines est la plus patente. Vu l'ampleur des besoins, l'approche la plus efficace est celle qui consiste à appuyer l'action menée à l'échelon de la ville et des quartiers en vue de mobiliser les énergies de la population touchée. Au nombre des programmes des Nations Unies ayant adopté cette approche figurent le Programme "Cités santé" de l'OMS, le Programme "Cités viables" (Centre des Nations Unies pour les établissements humains/PNUF), le Programme des services urbains de base du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme d'initiatives locales pour l'environnement urbain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

D. Stratégies nationales et locales en matière d'établissements humains, y compris les programmes locaux d'Action 21

14. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et en tant que conséquence directe du processus préparatoire d'Habitat II, 138 pays ont établi des rapports détaillés sur la situation de leurs établissements humains : 127 de ces rapports présentent un premier plan quinquennal d'action nationale pour le développement d'établissements humains viables, établis conformément aux directives fixées par le Comité préparatoire pour la Conférences des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II). Grâce aux indicateurs et aux initiatives "meilleures pratiques" ainsi qu'au vif intérêt manifesté par les donateurs pour leur établissement, ces plans et les renseignements qu'ils contiennent ont un caractère exhaustif de sorte qu'ils devraient non seulement bénéficier d'un large appui politique et social mais aussi pouvoir être plus aisément traduits en politiques et programmes concrets à même de susciter un appui et un financement aux échelons tant local qu'international. La plupart de ces plans insistent sur une plus grande participation de la société civile et des groupes les plus importants. Tous ces plans, à quelques rares exceptions près, soulignent qu'il importe de renforcer les pouvoirs des collectivités locales en matière de prise de décisions ainsi que leurs moyens en matière de gestion et de financement. Ces rapports nationaux mettent en évidence le fait que les pays en développement portent une attention prioritaire aux rapports directs qui existent entre l'amélioration de l'environnement et la réduction de la pauvreté qui appellent l'une et l'autre la mise en place d'une infrastructure de base : approvisionnement en eau, assainissement et gestion et élimination des déchets. Il ressort par ailleurs des rapports nationaux des pays industrialisés que ceux-ci se soucient de la viabilité des cycles de production et de consommation dans les établissements humains et de leur impact sur la qualité de la vie. Dans tous les pays, sans exception, la mobilisation des ressources et le recensement de nouvelles sources de financement pour la construction d'établissements humains viables sont des activités d'une importance primordiale. Veiller à la viabilité financière des institutions locales constitue une autre priorité absolue dans la mesure où, en l'absence d'institutions viables, il est impossible d'assurer un développement durable à l'échelon local.

15. Le suivi assidu de ces priorités influera sans aucun doute sur l'issue en dernière analyse des programmes locaux Action 21 (voir encadré 2). Le Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement qui collabore étroitement avec les collectivités locales et leurs associations ainsi qu'avec un certain nombre de donateurs a considérablement contribué à accélérer le rythme des initiatives locales au titre d'Action 21. La mise en oeuvre du Programme pour l'habitat visera au premier chef à renforcer de telles initiatives et à faciliter leur adoption dans le monde entier.

Encadré 2

Élaboration de programmes locaux Action 21

Des centaines de collectivités locales dans le monde entier mettent au point des programmes locaux Action 21 pour introduire ou prendre davantage en compte les préoccupations environnementales dans leurs plans et activités. Ce processus diffère d'une ville à l'autre puisqu'il traduit les contextes différents dans lesquels il s'inscrit ainsi que les structures institutionnelles en place. Certains pays, dont l'Australie, le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède, exécutent des programmes nationaux à l'appui de ces initiatives. Au Royaume-Uni, ces initiatives facilitent, à l'échelon local, les consultations sur le développement durable; elles permettent de donner aux collectivités locales des conseils sur la manière de promouvoir la viabilité à l'échelon local et sur la façon de mettre au point des modèles de consultation et de participation communautaires et de recherche de consensus local; elles favorisent par ailleurs la participation à l'échelon national des autres secteurs et des grands groupes aux programmes locaux Action 21. En Suède, toutes les collectivités locales appliquent des stratégies environnementales qui comportent des dispositions visant à réduire les déchets au minimum et à les recycler. La plupart des municipalités ont par ailleurs commencé à mettre en oeuvre des programmes locaux Action 21. Plusieurs pays européens étudient la possibilité d'établir un lien entre les activités menées au titre des programmes locaux Action 21 et les mécanismes officiels d'aménagement de l'espace urbain. À titre d'exemple, la ville de Stockholm élabore un nouveau plan dont la perspective est plus stratégique et à plus long terme que celles des plans précédents et qui a expressément pour objet de favoriser l'intégration des objectifs environnementaux, sociaux et économiques. Ce nouveau plan fera partie intégrante du programme local Action 21 pour cette ville. Au Danemark, on remanie les instruments de planification existants pour les adapter aux impératifs d'Action 21 de sorte que les plans municipaux deviennent des plans d'action globale en faveur de l'environnement non seulement à l'échelon national mais encore dans le contexte européen. Un grand nombre de collectivités locales dans les pays en développement ont mis au point des programmes locaux Action 21. Ainsi, chacune des municipalités de la zone métropolitaine de Bogota en Colombie formule ses propres programmes locaux en faveur de l'environnement, avec l'aide de l'administration métropolitaine, d'organisations non gouvernementales et des milieux universitaires. D'autres centres urbains en Colombie, tels que Manizales, disposent également d'un programme local d'Action 21 bien établi. Parmi les autres villes du Sud qui procèdent actuellement à la mise au point de programmes locaux Action 21 figurent Cajamarca au Pérou, Durban en Afrique du Sud et Santos au Brésil. Aussi bien le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) que le Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement collaborent plus étroitement aux initiatives locales Action 21 des villes africaines.

Source : Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), An Urbanizing World: Global Report on Human Settlements, 1996 (Oxford, Oxford University Press), p. 407 à 409.

III. TENDANCES PROMETTEUSES

A. Méthodes de gestion intégrée

16. De nos jours les donateurs multilatéraux et bilatéraux, les institutions financières et d'autres organismes d'appui extérieurs mettent particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités locales, ce que font déjà depuis quelques années les organisations non gouvernementales et les collectivités locales. Cette question est également étroitement liée à celle, plus large, de l'amélioration de la conduite des affaires publiques et de la gestion en général, qui retient de plus en plus l'attention des pouvoirs publics partout dans le monde.

B. Méthodes fondées sur la participation de tous les secteurs de la société

17. Presque toutes les initiatives mentionnées plus haut ont été couronnées de succès en raison de la participation et de la volonté de mobilisation d'importants secteurs de la société, en particulier les collectivités locales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. En fait, tout porte à croire que les organismes des Nations Unies auront un rôle stratégique à jouer pour ce qui est de promouvoir le développement durable en faisant porter leurs efforts sur l'établissement de nouveaux partenariats. Les échanges mondiaux et régionaux de connaissances et de données d'expérience nouvelles tirées des meilleures pratiques locales, ainsi que la mise en place de nouveaux réseaux regroupant les principales entités oeuvrant dans le domaine du développement des établissements humains devront bénéficier d'un appui. En outre, l'expérience acquise dans le cadre de programmes tels que le programme "Cités viables", le programme "Cités santé" et le Programme de gestion urbaine, pour ne citer que ceux-là, montre clairement que les organismes des Nations Unies, en raison de leur réputation de neutralité, peuvent jouer un rôle de catalyseur en réunissant tous les intervenants, des services gouvernementaux aux organisations communautaires, étudier les problèmes, cerner les priorités et décider des mesures communes à prendre.

18. La participation de la communauté à la prise de décisions et à l'exécution de projets à l'échelon local donne généralement des résultats qui ont un effet immédiat et visible sur la vie de la population. Ces stratégies participatives augmentent également les chances de voir les mesures arrêtées d'un commun accord effectivement appliquées, en particulier lorsqu'elles ont des incidences financières. En d'autres termes, il y a de fortes chances que les gens acceptent plus facilement de participer au financement de services nouveaux et meilleurs, de programmes d'assainissement de l'eau, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'amélioration des transports, s'ils ont participé au processus de prise de décisions ayant abouti à ces résultats.

19. S'agissant de l'avenir, il semble évident que le taux de réussite des plans d'action et des politiques nationales dépendra de la mesure dans laquelle ils sont ancrés dans la société civile et peuvent susciter des engagements à l'échelle locale, que ce soit de la part des milieux d'affaires ou de la population. L'époque où l'élaboration, la planification, le financement et l'exécution des politiques et des programmes relevaient essentiellement des services gouvernementaux et des institutions de développement est révolue.

20. La validité des observations qui précèdent est confirmée par l'appel et l'expérience sans précédent issus du processus d'Habitat II. Dans la plupart des pays, ce processus a engendré un large dialogue entre les pouvoirs publics et la société civile. Ce dialogue a permis de cerner les problèmes prioritaires d'intérêt commun et de trouver des moyens de les résoudre. De même, la participation active des collectivités locales et de leurs associations au processus préparatoire d'Habitat II a non seulement permis de renforcer le réseau mondial de collectivités locales, mais les a amenées à préconiser un nouveau partenariat avec l'Organisation des Nations Unies, partenariat que ces associations ont expressément demandé à Istanbul. L'établissement de ces partenariats entre l'ONU et les principaux groupements a toujours été un des principaux objectifs d'Action 21 et les importants progrès réalisés dans ce domaine peuvent être considérés comme un des principaux résultats d'Habitat II. En fait, il est manifeste que le processus de mise en oeuvre et de suivi d'Habitat II et de son plan d'action est mû par les aspirations de ces groupes de partenaires et par la volonté des États membres, ce qui aura également des incidences sur l'application d'Action 21 au cours des années à venir, et pas uniquement dans le domaine des établissements humains.

C. Intensification de la coopération et de la création de réseaux

21. Conséquence directe des recommandations que la Commission du développement durable et le Comité interorganisations du développement durable ont formulées en 1994, plus d'une douzaine d'organismes d'aide multilatérale et bilatérale ont entamé des discussions qui ont abouti à la constitution du "Forum urbain", qui sert de centre d'échanges d'informations, et à des opérations de programmation communes dans le domaine du développement d'établissements humains viables. Le succès qu'a connu la "Journée des collectivités locales", célébrée pendant la troisième session de la Commission du développement durable en 1995, et la publication conjointe par des collectivités locales et leurs organisations [Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement, Cités unies développement (CUD) et Groupe des Quatre plus (G4+)], avec la participation du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et du PNUE, de l'ouvrage intitulé Making Cities Work: The Role of Local Authorities on the Urban Environment⁴ ont également servi à faire porter l'attention sur le rôle critique des collectivités locales en tant que protecteurs de l'environnement urbain. Ces initiatives sont un premier pas en direction d'une mise en commun plus rationnelle des ressources en vue de la réalisation d'objectifs partagés.

22. Si l'on veut que les progrès se poursuivent, il est essentiel de créer des réseaux entre tous les partenaires et groupes de partenaires. D'importants progrès ont été réalisés récemment dans ce domaine. La création de la Commission Huairou en tant que conseil consultatif de haut niveau du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et d'autres organismes des Nations Unies, composée de femmes représentant des organisations communautaires, de femmes membres d'organisations non gouvernementales, de politiciennes, de militantes, de femmes chercheurs et de fonctionnaires des Nations Unies, a contribué à faire en sorte que les questions intéressant les femmes demeurent prioritaires dans le Programme pour l'habitat. D'importants progrès ont été accomplis par les collectivités locales et leurs associations en ce qui concerne la création de réseaux urbains chargés d'échanger des informations et des données d'expérience et de promouvoir la coopération

intervilles dans des domaines précis. D'autres efforts sont faits à cet égard pour renforcer le réseau mondial reliant les réseaux parrainés par l'ONU à ceux des associations internationales de villes et ceux établis, par exemple, par le Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement dans le cadre de ses travaux tendant à encourager des initiatives locales au titre d'Action 21.

23. Étant donné la réaction positive qu'a suscitée l'idée d'échanger des renseignements sur les meilleures pratiques en matière de développement et de gestion des établissements humains, qui a été lancée lors du processus préparatoire d'Habitat II et que l'Assemblée générale a fait sienne à sa cinquantième session, on s'emploie actuellement à mettre en place un réseau mondial d'institutions qui oeuvrent au renforcement des capacités et qui échangent, dans le domaine des meilleures pratiques, des connaissances spécialisées et techniques et des données d'expérience avec l'appui du secteur privé, en faisant appel aux technologies les plus récentes dans le domaine de l'information pour faciliter l'accès à ces données aux niveaux local et mondial. Autre démarche prometteuse menée parallèlement à cette dernière : plus de 100 pays du monde entier ont adopté des indicateurs urbains et des indicateurs relatifs au logement pour permettre aux décideurs d'intervenir en pleine connaissance de cause dans le secteur des établissements humains. Pour renforcer l'impact de ces programmes, la Commission des établissements humains, à sa quinzième session, a prié le Directeur exécutif d'Habitat de créer "un observatoire mondial pour le logement et les villes qui permettrait des évaluations internationales comparatives des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs" du Programme pour l'habitat "et qui fournirait, en en soulignant l'importance, des renseignements sur la situation des établissements humains dans le monde"⁵.

D. Engagements pris à l'échelle internationale

24. À Habitat II, 171 pays se sont engagés à assurer le développement d'établissements humains viables. Le Programme pour l'habitat réaffirme la validité des dispositions pertinentes d'Action 21, en général, et de ses programmes relatifs aux établissements humains, en particulier. Par ailleurs, le Programme pour l'habitat traduit clairement et de façon détaillée les programmes et les priorités arrêtés à l'échelon local par les pays en développement en matière d'environnement, qui mettent l'accent sur des services essentiels tels que l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la gestion des déchets, parmi d'autres, et s'appuie sur la relation entre la pauvreté et la dégradation de l'environnement et, partant, sur la nécessité de résoudre ces deux questions dans le cadre d'une croissance économique durable. De par leur nature pluridisciplinaire, elles établissent clairement un lien entre les chapitres généraux et sectoriels d'Action 21, d'une part, et le développement d'établissements humains viables, d'autre part.

IV. ESPOIRS DÉÇUS

25. Il est devenu de plus en plus manifeste que les politiques foncières et les politiques d'aménagement des terres ne devraient être envisagées séparément aux niveaux urbain et rural, mais, plutôt, de façon intégrée. La nécessité d'adopter une approche globale s'impose encore plus si l'on tient compte de l'impact de la croissance urbaine sur l'environnement. L'absence d'une politique foncière nationale globale est un des principaux facteurs qui

/...

empêchent la plupart des pays d'assurer le développement d'établissements humains viables et l'utilisation durable de ressources en terre et en eau, aussi bien pour l'agriculture que pour satisfaire les besoins des établissements. Jusqu'à présent, toutefois, les progrès accomplis dans l'adoption de politiques nationales globales et d'arrangements institutionnels appropriés ont été très limités. Les organismes des Nations Unies oeuvrant dans le domaine du développement social et économique ne sont pas, eux non plus, parvenus, du moins jusqu'à présent, à coopérer de façon efficace dans le secteur critique de l'aménagement des terres, bien que des initiatives en vue de remédier à cette situation aient commencé.

26. Étant donné les taux d'urbanisation dans les pays en développement et les besoins nouveaux en matière de services et d'infrastructure dans le domaine des établissements humains qui en découlent, il est quelque peu inquiétant de constater que des progrès très limités ont été accomplis pour ce qui est de mettre au point de nouveaux mécanismes de financement durable à l'échelle que nécessitent la mise en place, l'exploitation et l'entretien de services et d'une infrastructure de base (voir tableau).

Dépenses publiques par personne consacrées à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement, à l'évacuation des eaux usées, au ramassage des ordures, aux routes et à l'électricité

Groupe de revenu : villes dans des	Dollars É.-U. par personne	Groupements régionaux : villes en	Dollars É.-U. par personne
Pays à faible revenu	15,0	Afrique sub-saharienne	16,6
Pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure)	31,4	Asie du Sud	15,0
Pays à revenu intermédiaire	40,1	Asie de l'Est	72,5
Pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure)	304,6	Amérique latine et les Caraïbes	48,4
Pays à revenu élevé	813,5	Europe orientale, Grèce, Afrique du Nord et Moyen-Orient	86,2
		Europe occidentale, Amérique du Nord et Australie	656,0

Source : The Housing Indicators Program, vol. III, Preliminary Findings, A Joint Programme of the United Nations Centre for Human Settlements (Habitat) and the World Bank, Washington D. C., avril 1993.

27. Toujours dans le même ordre d'idées, il convient de signaler qu'à mesure que les villes se développent, le problème des transports s'aggrave parce que le nombre de véhicules à moteur et l'usage qui en est fait augmentent plus rapidement que le revenu, la population et l'investissement dans l'infrastructure et les services de transport, entraînant davantage d'embouteillage et une grave dégradation de l'environnement. Il est aussi particulièrement décourageant de noter que l'augmentation du nombre de véhicules à moteur a entraîné une paralysie au niveau de l'élaboration de politiques appropriées dans maints pays et villes, bien que l'on ait reconnu que des mesures s'imposent.

28. Toute amélioration dans le domaine du logement, de l'infrastructure et des services doit aller de pair avec des politiques de développement économique et social qui suscitent une croissance importante et soutenue et des emplois. Tout porte à croire que les pays dont l'infrastructure et les services urbains ne sont pas suffisamment développés et dont les villes ne sont pas bien gérées restent en marge des mutations économiques et des processus de mondialisation en

/...

cours. Lorsque les villes sont paralysées, les investisseurs, qu'ils soient nationaux ou étrangers, ne s'y intéressent pas; et quant tout s'effondre, c'est généralement l'économie du pays tout entier qui s'effondre; l'exclusion sociale et les politiques et pratiques discriminatoires doivent être remplacées par la promotion de la cohésion sociale et de la solidarité humaine.

V. NOUVEAUX DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRE

A. Mesures prises pour tenir compte des priorités arrêtées à l'échelon national et local

29. Dans le cadre des préparatifs d'Habitat II, plus de 130 pays ont formulé un premier plan d'action quinquennal pour le développement d'établissements humains viables. L'exécution de ce plan permet de disposer du cadre opérationnel et théorique nécessaire pour l'assistance internationale et d'axer l'assistance sur les domaines de fond prioritaires qui ont été définis à l'échelon national et local.

B. Établissement de liens entre les processus normatifs et analytiques

30. Le suivi des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des éléments "établissements humains" d'Action 21 et dans celle du Programme pour l'habitat fournit l'occasion d'établir un lien entre l'élaboration des politiques et l'analyse des informations recueillies dans le cadre des plans d'action nationaux et locaux. Les enseignements tirés des meilleures pratiques s'agissant d'améliorer le cadre de vie et de définir des repères normatifs fondés sur des indicateurs urbains et des indicateurs relatifs au logement devraient contribuer à faire en sorte que l'exécution des plans d'action se traduise par des nouvelles réformes et stratégies. Celles-ci devraient, à leur tour, susciter à l'échelle locale et internationale appui, investissement et financement. C'est là un des principaux domaines sur lesquels le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) fera porter son action au titre de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

C. Établissement de nouveaux partenariats et d'un dialogue entre les principaux groupes

31. Les processus s'appuyant sur la participation de tous les secteurs de la société engagés dans la grande majorité des pays lors des préparatifs d'Habitat II constituent une base solide pour la création de nouveaux partenariats stratégiques entre les principaux groupes, notamment les pouvoirs publics, à tous les niveaux, les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires ainsi que le secteur privé. L'appui que la communauté internationale continue d'apporter au renforcement et à l'entretien du sens civique, de la participation populaire et des partenariats devrait donner un nouvel élan aux initiatives en cours dans le domaine de la gestion des villes et de la conduite des affaires urbaines. L'accent devrait être mis sur la création de réseaux, aussi bien entre les éléments constitutifs de ces groupes qu'entre ces groupes et le système des Nations Unies. Les multiples avantages de la participation d'importants groupes à cette conférence internationale auront un impact important sur la mise en oeuvre du plan d'action mondial adopté par la Conférence. Ils sont également attestés par les efforts actuellement déployés pour associer des représentants des collectivités locales,

/...

des organisations non gouvernementales et du secteur privé aux travaux de la Commission des établissements humains comme le préconise le Programme pour l'habitat. S'agissant de ces partenariats, il convient de mentionner tout particulièrement la participation des femmes aux travaux de la Commission Huairou concernant le suivi permanent de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat dans l'optique des femmes.

D. Méthodes intégrées pour atteindre les objectifs sectoriels prioritaires

32. Le Programme pour l'habitat constitue un cadre pratique utile pour envisager dans une optique intégrée et globale la réalisation des objectifs pertinents inscrits dans maints des chapitres sectoriels d'Action 21. Pour que ces objectifs soient atteints, il faudra cependant que les organismes des Nations Unies encouragent de façon systématique les processus participatifs. En s'appuyant sur le cadre que constituent le Programme pour l'habitat et les plans d'action nationaux, l'appui au titre de la réalisation des objectifs se fondera de plus en plus sur les liens intersectoriels et interinstitutions et devrait fournir, en faisant appel notamment aux indicateurs et aux meilleures pratiques, les moyens d'évaluer l'impact à l'échelon local des volets social, économique et environnemental d'Action 21.

E. Nouveaux modèles pour le renforcement des capacités

33. Un nouveau domaine d'action prioritaire clef sera le renforcement, notamment à l'échelon local, des capacités nécessaires pour :

a) Mettre en oeuvre des stratégies nationales en matière de logement de manière à assurer à tous un logement adéquat;

b) Mettre en oeuvre des réformes en matière d'aménagement des terres et de politique foncière en vue de mettre en place des marchés fonciers rationnels et d'assurer la sécurité d'occupation;

c) Appliquer des instruments économiques à l'aménagement urbain et mobiliser des ressources financières nationales et internationales;

d) Mettre en place des cadres juridiques et réglementaires à l'appui des partenariats entre les secteurs public et privé;

e) Appliquer des politiques, stratégies et technologies de gestion, de recyclage et de réutilisation des déchets solides;

f) Appliquer des politiques de gestion de la demande d'eau et de réduction du gaspillage de l'eau;

g) Appliquer des principes directeurs d'autonomie des administrations locales;

h) Renforcer le rôle des femmes dans la gestion des établissements et la prise de décisions;

i) Mettre en place des systèmes de formation et de perfectionnement des cadres;

j) Assurer l'institutionnalisation des processus participatifs et consultatifs et la promotion du sens civique;

k) Assurer la promotion de l'intégration sociale et de la solidarité humaine;

l) Appliquer des politiques et systèmes de prévention des catastrophes et d'atténuation de leurs conséquences.

Ces priorités arrêtées dans le domaine du renforcement des capacités, qui sont compatibles avec les priorités arrêtées dans les rapports nationaux établis à l'intention d'Habitat II, devraient aider à constituer le capital institutionnel et humain nécessaire pour l'exécution des plans d'action nationaux et de programmes locaux Action 21.

F. Création d'un système d'information et de communication pour l'échange de connaissances, de compétences et de données d'expérience

34. Une des principales contributions du Programme pour l'habitat à la mise en oeuvre d'Action 21 est la mise en place initiale de systèmes efficaces d'information et de communication faisant appel aux nouvelles technologies de l'information, partout où cela est possible, pour faciliter le partage et l'échange de connaissances, de compétences et de données d'expérience acquises à l'échelon national et local. La création de réseaux, l'échange d'informations et la communication, s'appuyant sur des méthodes modernes, devraient grandement faciliter le partage et l'échange de connaissances spécialisées et de données d'expérience dans le domaine des meilleures pratiques parmi d'autres, le recours à des indicateurs relatifs au logement et à des indicateurs urbains et le transfert de technologie aux fins du développement.

Notes

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

² Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996 (A/CONF.165/14), chap. I, résolution 1, annexe II.

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément No 8, additif (A/43/8/Add.1).

⁴ Londres, Earthscan Publications, 1996. Auteurs : Don Stevenson et al.

⁵ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément No 8 (A/50/8 et Corr. 1 et 2), annexe I, sect. A, résolution 15/6, par. 6.